



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 122 : une occasion d'accroître la participation de la communauté d'affaires au développement économique régional

Longueuil, le 16 juin 2017 – « Nous avons soutenu l'adoption du projet de loi 122 car nous croyons que l'autonomie qu'il confère aux municipalités leur permettra d'exercer plus de leadership dans le développement économique de leur région », affirment Stéphane Forget, président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et Catherine Brault, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS).

Avec l'adoption du projet de loi 122, les élus municipaux bénéficieront de responsabilités accrues en matière de développement économique. En commission parlementaire, la FCCQ avait plaidé l'importance que les gens d'affaires, en particulier les chambres de commerce, soient associés à la définition des priorités d'affectation des fonds locaux dédiés à cette fin. Elle constate que sa requête a été entendue avec l'ajout d'un amendement qui favorise la participation de ces derniers aux processus d'élaboration et de définition des priorités économiques régionales.

« Il ne s'agit pas de gérer les fonds dédiés au développement économique régional à la place des MRC, mais de donner une voix à la communauté d'affaires afin que certaines priorités de développement économiques soient prises en compte », concluent Stéphane Forget et Catherine Brault.

La FCCQ et la CCIRS constatent que la réorganisation de la gouvernance du développement économique régional qui s'est opérée au cours des dernières années s'est souvent traduite par un éloignement du milieu des affaires des services qui leur sont pourtant dédiés. Aux yeux de la FCCQ et de la CCIRS, il est fondamental que ces derniers prennent part au processus

d'élaboration et de définition des priorités économiques régionales, ce que le projet de loi 122 vient améliorer.

À propos de la CCIRS

La CCIRS est le troisième plus important regroupement d'affaires au Québec. Elle regroupe plus de 1 900 gens d'affaires. Grâce à sa portée régionale, elle est en mesure de mieux défendre les intérêts de ses membres auprès des instances gouvernementales et de faire la différence. La CCIRS est affiliée à la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et à la Chambre de commerce du Canada. Forte d'un membership important et représentatif de la communauté d'affaires de la Rive-Sud, la CCIRS est une porte-parole reconnue. Catalyseur de la croissance économique, elle rassemble et met de l'avant les ressources et les entreprises de son territoire.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Renseignements :

Alicia Lymburner
Responsable des communications et relations publiques
Chambre de commerce et d'industrie de
la Rive-Sud
450 463-2121, poste 224
alymburner@ccirs.qc.ca

Michel Philibert
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce
du Québec
514-844-9571, poste 3242
Cell. : 514-629-4468